



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

Cheffe de division
Laure THOUVENIN

Cheffe du bureau DPATSS1
Alissa EL HOR

Dossiers suivis par :
Nadine VOGIN
Tél : 03 83 86 20 42
Mél : nadine.vogin@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice
CO 30013
54035 NANCY Cedex

Rectorat Division des personnels d'administration, Technique, sociaux et santé

Nancy, le 17 mars 2026

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Madame la Présidente de l'université de Lorraine,
Madame la Directrice et Messieurs les Directeurs
Académiques des Services de l'Education Nationale,
Messieurs les Directeurs de l'ENSAM, du CROUS et
de CANOPE

Mesdames les Directrices de l'ONISEP et du CREPS
Mesdames les cheffes et messieurs les chefs
d'établissements,

Mesdames les cheffes et messieurs les chefs de
division et de service du rectorat

Objet : inscription au tableau d'avancement 2026 à la hors-classe des attachés d'administration et à l'échelon spécial du grade d'attaché d'administration hors-classe.

Références :

- Décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 ;
- Décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 ;
- Note de service annuelle 2026 relative au déroulement des opérations de recrutement, mobilité et carrière des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé du 29 octobre 2025 – NOR : MENH2526515N – publication BO n°43 du 13 novembre 2025 ;
- Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

La campagne d'avancement au grade d'attaché d'administration hors-classe et à l'échelon spécial du grade d'attaché d'administration hors-classe pour l'année 2026 est ouverte.

Sont concernés par cette campagne les personnels appartenant aux corps des attachés de l'administration de l'État :

- les directeurs des services (DDS) ;
- les attachés principaux (APAE) ;
- les attachés d'administration hors-classe.

Les agents remplissant les conditions de promouvabilité feront l'objet d'un examen de leur valeur professionnelle appréciée au regard des éléments suivants que vous transmettez au service DPATSS1 :

- ✓ le dernier compte rendu d'entretien professionnel ;
- ✓ un rapport d'aptitude professionnelle (annexe C5).

En votre qualité de chef de service des personnels concernés, il vous est donc demandé de bien vouloir :

1. vérifier si le compte rendu d'entretien professionnel de chacun des agents a bien été transmis à mes services. J'attire votre attention sur le caractère obligatoire de l'entretien professionnel et de l'envoi à mes services de ce compte-rendu. Ce dernier constitue en effet un préalable indispensable à l'examen de la valeur professionnelle des agents pour leur inscription au tableau d'avancement ;
2. compléter l'annexe C5 « rapport d'aptitude professionnelle » et veiller à ce que l'agent renseigne la rubrique « historique des emplois » de l'imprimé.

Il conviendra, le cas échéant, que vous formuliez vos propositions après avoir pris connaissance des appréciations exprimées par les supérieurs hiérarchiques directs dans les comptes rendus d'entretien professionnel. Dans tous les cas, vos avis devront rester en cohérence avec les appréciations portées sur les comptes rendus d'entretiens professionnels.

Ces formulaires (annexe C5 et le compte-rendu d'entretien professionnel), datés et revêtus de votre signature, seront adressés par voie numérique à l'adresse mail suivante : ce.DPATSS1promotionLATA@ac-nancy-metz.fr **avant le 30 mars 2026**, délai de rigueur.

Le calendrier des opérations de gestion étant très contraint, je vous demande de veiller strictement au délai imparti.

Pour le recteur,
Pour la secrétaire générale d'académie,
La secrétaire générale d'académie adjointe,
Directrice des ressources humaines,



Laurence DIDION